



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Av. de la Couronne 145A
1050 Bruxelles
Tél. 02 554 43 16

Numéro d'émission SSGPI-RIO/2014/683
Date d'émission 25-08-2014
Degré de classification PUBLIC

Destinataires A toutes les directions et unités de la police fédérale
A toutes les zones de police de la police locale

OBJET Transmission électronique des pièces justificatives – Police fédérale - Erratum

Référence Loi organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux (LPI), M.B. 05-01-1999

1. Ratione personae

A toutes les directions et unités de la police fédérale.

2. Ratione materiae

2.1 Contexte

Par cette lettre, le SSGPI souhaite rappeler aux directions et unités de la police fédérale, sa nouvelle manière de travailler qui est dictée par une amélioration continue de nos services à nos clients, à savoir, la transmission électronique des pièces justificatives et documents au SSGPI.

Le SSGPI souhaite, via la transmission électronique des pièces justificatives, tendre vers une procédure administrative simplifiée pour pouvoir garantir un traitement plus rapide des données.

Pour les raisons exposées ci-dessus et dans un souci écologique, le SSGPI a décidé de démarrer une phase de transition en ce qui concerne la transmission électronique des pièces justificatives pour toutes les directions et unités de la police fédérale qui ne travailleraient pas encore de cette manière. Par conséquent, toutes les directions et unités doivent, à partir du 02-06-2014, transmettre leurs pièces justificatives électroniquement au satellite fédéral du SSGPI, et donc plus par la poste, par fax ou par porteur.

Il est demandé aux zones de police de procéder de la même manière en ce qui concerne leurs membres du personnel détachés de la Police Fédérale.

2.2 Procédure pour le scanning et la transmission électronique des pièces justificatives destinées au satellite fédéral du SSGPI

Le satellite fédéral a créé une boîte mail fonctionnelle par DG vers lesquelles les directions et unités de la police fédérale doivent transmettre leurs pièces justificatives (formulaires, notes, brevets) destinées au satellite fédéral, directement par voie électronique.

Cela concerne les boîtes mail fonctionnelles suivantes via Teamware:

- _SSGPI/SAT.FED.AIG
- _SSGPI/SAT.FED.CG
- _SSGPI/SAT.FED.DGA
- _SSGPI/SAT.FED.DGJ
- _SSGPI/SAT.FED.DGS

En ce qui concerne l'employeur (DGS/DSPC), un dossier a été créé sur le réseau, dans lequel ils doivent conserver les pièces justificatives destinées au satellite fédéral (formulaires, notes et brevets).

Il s'agit du dossier suivant: G:\DSP/DSPC/Scan_SSGPI

2.3 Procédure pour la transmission électronique des pièces justificatives destinées au bureau BAI du SSGPI

Les formulaires F096, F080, F081 et F029 sont traités par le bureau BAI du SSGPI et doivent être envoyés à l'adresse mail suivante: _SSGPI/BAI ou ssgpi.bai@police.belgium.eu.

Le formulaire F021 doit être envoyé via Portal (sans pièces justificatives pour le SSGPI). Ces pièces justificatives doivent être conservées dans l'unité.

En ce qui concerne les formulaires F088: le SSGPI n'est pas le destinataire direct de ces formulaires. Ceux-ci doivent par conséquent être transférés via version papier à DSDM.

En ce qui concerne les formulaires F007: ceux-ci doivent encore être transférés via version papier avec les pièces justificatives au bureau BAI du SSGPI.

2.4 Avantages de cette nouvelle procédure

La transmission électronique des pièces justificatives via les boîtes mails fonctionnelles créées à cet effet par DG et via dossier pour l'employeur offre d'innombrables avantages, aussi bien pour les unités et les directions de la police fédérale que pour le satellite fédéral :

- les documents peuvent être retracés;
- la procédure est rapide et efficace;
- la procédure est facile à suivre;
- ...

2.5 Timing

A partir du **02-06-2014**, le SSGPI démarre une phase de transition pour les directions et les unités de la police fédérale qui jusqu'à présent ne transmettent pas encore électroniquement leurs pièces justificatives au satellite fédéral et/ou le bureau BAI.

A partir du **01-11-2014**, le SSGPI souhaite que **tous** les documents dont le satellite fédéral et le bureau BAI sont les destinataires soient scannés et transmis électroniquement.

Nous vous remercions pour votre active collaboration.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le callcenter polsupport au numéro 0800/99 272.



Isabelle CORRADIN
Directrice-Chef de service SSGPI f.f.